

Sans-papiers*Mobilisation mercredi contre le "délit de solidarité"*

A l'initiative d'Emmaüs France, associations et Partis politiques appellent à manifester au Havre à Rouen et à Evreux mercredi (*) contre le texte de loi qui punit toute "personne qui aurait, par aide directe ou indirecte, facilité ou tenté de faciliter, l'entrée, la circulation ou le séjour irréguliers d'un étranger en France" (Article L6221 du Code d'Entrée et de Séjour des Etrangers). En France, une personne qui aide un étranger en situation irrégulière encourt une peine de cinq ans de prison et une amende de 30.000 €. La loi de finances 2009 associe par ailleurs des objectifs chiffrés à cet article de loi dont l'interpellation de 5.000 "aidants" en 2010. Sur place les manifestants opposés à ce "délit de solidarité" se présenteront volontairement comme des "délinquants" entrant dans le champ d'application de la loi. *« Nous, élus de la République, avons parrainé des sans-papiers. Nous avons aidé des sans-papiers. Nous sommes donc des délinquants Si la solidarité est un délit, nous demandons à être poursuivis pour ce délit. La France que nous aimons est celle qui met en avant la solidarité et la fraternité plutôt que la peur des étrangers »*, précise à ce titre Véronique Bérégovoy, présidente du groupe des élus Verts au Conseil régional de Haute-Normandie. A l'origine de la manifestation nationale l'interpellation le 18 février dernier d'une bénévole des "Restos du cœur" et de "Terre d'errance" près de Calais. Placée en garde à vue il lui a été reproché d'avoir aidé des personnes en situation irrégulière, notamment en rechargeant leurs téléphones portables et en donnant de la nourriture et des habits aux migrants.

(*) Les manifestations : Rouen 18 h devant le palais de justice, Evreux 12 h à 14h devant le tribunal de grande instance, Le Havre 17 h devant le palais de justice.